

Contrôle des prix : la moitié des supermarchés avertis pour manquements

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION AVEC AFP

4 octobre 2024



La préfecture a annoncé jeudi 3 octobre avoir mené des opérations de contrôles des prix dans les établissements de moyenne et grande distribution de l'archipel, la moitié ayant reçu un avertissement, sur fond de mobilisation anti-vie chère dans l'île voisine de Martinique.

“Les 22 établissements signataires du Bouclier Qualité Prix (BQP) ont été contrôlés” en septembre, a indiqué la préfecture. Ce dispositif, qui couvre 105 produits de grande consommation, vise à lutter contre la vie chère.

Vendredi 13 septembre, des agents de la direction de l’Économie, de l’Emploi, du Travail et des Solidarités, accompagnés de Franck Dorge,

directeur de cabinet du préfet, s'étaient livrés à l'exercice des courses afin d'effectuer un contrôle des produits du BQP dans un hypermarché de Baie-Mahault. Malgré quelques erreurs de signalétique et des problèmes de réassort, le prix total du panier a été évalué à 291,07 €, « respectant ainsi les engagements du BQP » indique l'administration.

Si "le dispositif est relativement bien respecté par les magasins engagés", selon le communiqué, il reste "des marges de progrès principalement au sujet du non-respect de la signalétique et de l'indisponibilité des produits".

Au total, 10 avertissements ont été notifiés aux supermarchés engagés dans le dispositif, précise la préfecture de Guadeloupe, dont un en raison de "prix affichés en rayon (qui) passaient en caisse à un prix supérieur" à celui affiché.

Mis en place depuis 2012, le Bouclier qualité prix (BQP) fixe, par le biais d'une négociation annuelle, le prix d'un panier de produits de première nécessité — d'entrée de gamme, de marque nationale ou distributeur — dans les départements et régions d'outre-mer (DROM).

Ce panier anti-inflation reste mal connu des consommateurs, alors que le sujet de la vie chère est au cœur de contestations depuis septembre en Martinique et en Guadeloupe.

En Guadeloupe, le respect des prix du BQP est "constant" par rapport à 2023, a précisé à l'AFP Virginie Elissalde, cheffe de service du pôle concurrence et consommation à la DEETS.

"Selon les manquements, la répression des fraudes peut fixer une amende administrative" voire poursuivre au pénal l'établissement, ajoute-t-elle, une situation qui n'est "jamais" arrivée en Guadeloupe. Selon l'Insee, la Guadeloupe était en 2022 le DROM affichant "l'écart de prix le plus élevé

avec la France métropolitaine", de 16 % en moyenne et 42 % pour l'alimentaire.